

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-717930

120770

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

11687

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

EL KHATTABI ABD

Date de naissance :

en 1971

Adresse :

N° 41 WALILI B, ZERKTOUNI - Marrakech

Tél. :

0661 31 53 43

Total des frais engagés :

3310,80

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

PROFESSEUR Aziz RBAIBI  
Cardiolo... / Rythmologue  
INPE : 071227599  
Les Résultances de...  
3loc B, Appart 8, Bd... Marrakech  
Date: 01/25/2011 10:00

Date de consultation :

17/06/2012

Nom et prénom du malade :

EL KHATTABI ABD

Age: 51

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Cardiopathie ischémique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

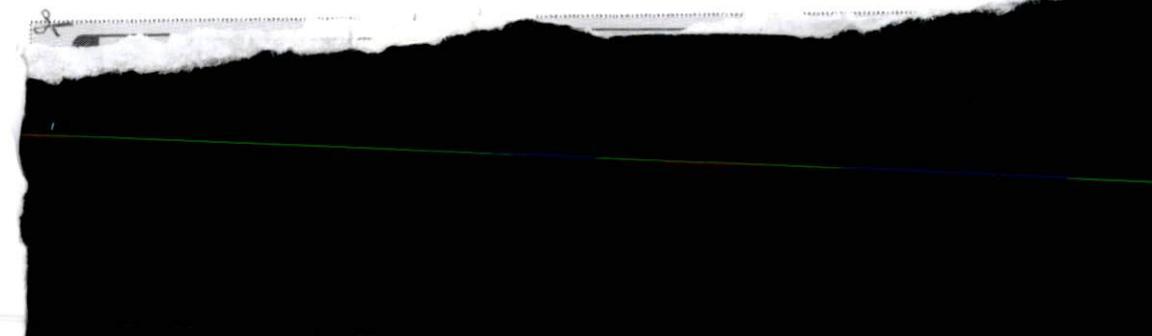
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Marrakech

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17-06-2022	G+CC		350,00	INP : Professeur Azziz RABHI Cardiologue / Rythmologue NIP : 07122/599 Les Résidences de l'Alhambra, 103 Avenue Hassan II Casablanca 20152 Casablanca Date : 15/06/2022

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur <b>PHARMACIE SALMA</b> 103 Zerktouni Bouakkaz Mhamid N° 143-26-22 Tél : 05 24 37 22 47	Date 14/06/2022	Montant de la Facture <b>PHARMACIE SALMA</b> tot. 2775,80 DH
--	--------------------	--

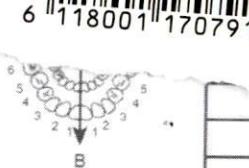
### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Montant
Maphar Bd Alkimia N° 6, Ql. Sidi Bernoussi, Casablanca BRILIQUE 90 MG CP PELL B60 PPV : 918,00 DH	Maphar Bd Alkimia N° 6, Ql. Sidi Bernoussi, Casablanca BRILIQUE 90 MG CP PELL B60 PPV : 918,00 DH
6 118001 184583	6 118001 184583

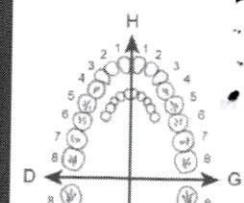
Cachet et signature du Particien PER : 07/2022	KARDEGIC 75MG SACHETS 830 P.P.V : 30DH70 6 118000 061847
particulière pendant le traitement. diale réservée aux spécialistes en cardiologie et	دواء خاضع لمراقبة خاصة لثاء العلاج. بيان للمراقبة الخاصة لثاء العلاج دواء خاضع لمراقبة خاصة لثاء العلاج. بيان للمراقبة الخاصة لثاء العلاج دواء خاضع لمراقبة خاصة لثاء العلاج. بيان للمراقبة الخاصة لثاء العلاج

particulière pendant le traitement. diale réservée aux spécialistes en cardiologie et	KARDEGIC 75MG SACHETS 830 P.P.V : 30DH70 6 118000 061847
دواء خاضع لمراقبة خاصة لثاء العلاج. بيان للمراقبة الخاصة لثاء العلاج دواء خاضع لمراقبة خاصة لثاء العلاج. بيان للمراقبة الخاصة لثاء العلاج دواء خاضع لمراقبة خاصة لثاء العلاج. بيان للمراقبة الخاصة لثاء العلاج	fourniture de tous
Cardensiel® 2,5 mg Comprimés pelliculés sécables B/30 PPV: 50,70 DHS	Cardensiel® 2,5 mg Comprimés pelliculés sécables B/30 PPV: 50,70 DHS

PPV: 159DH90



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

CH	25533412	21433562
DE	00000000	00000000
CC	00000000	00000000
DE	35533411	11432553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

### مدة للعصارة المعدنية

LOT : 333  
PER : HVR 2024  
PPV : 80 DH 00

LOT : 349  
PER : NOV 2024  
PPV : 80 DH 00

IN ATTESTANT L'EXECUTION

PPV: 159DH90



92,00

49,40

49,40



## Professeur Aziz RBAIBI

### Cardiologue / Rythmologue

Auparavant

- Officier supérieur médecin aux hôpitaux des armées marocaines et françaises
- Pr. agrégé du Val de Grâce, Paris, France
- Pr. agrégé à la FMP de Rabat
- Pr. agrégé à la FMP de Marrakech

17/06/2022

MR EL KHATTABI ABD

50.70 x 1 SV

- Cardensiel 2,5 mg - comprimé pelliculé sécable

1 Comprimé, matin, soir, pendant 2 mois

92.00 x 1 SV

- Coversyl 5 mg - comprimé pelliculé sécable

1/2 Comprimé, matin, pendant 2 mois

49.40 x 2 SV

- Amep 5 mg - comprimé SV

1 Comprimé, soir, pendant 2 mois

918.00 x 2 SV

- Brilique 90 mg - comprimé pelliculé

1 Comprimé, matin, soir, pendant 2 mois

30.80 x 2 SV

- Kardégic 75 - dose SV

1 dose, midi, pendant 2 mois

159.90 x 2 SV

- Tahor 40 mg - comprimé SV

1 Comprimé, soir, pendant 2 mois

80.00 x 2 SV

- Langpol 30mg - gélule SV

1 Gélule, matin, pendant 2 mois

2770.80

rticulière pendant le traitement.  
réservée aux spécialistes en cardiologie et

دواء خاضع لمرأة خاصة أثناء العلاج  
دواء خاضع لوصفت أولي خاص للأشخاص في أمراض القلب و



Cardensiel® 2,5 mg  
Comprimé pelliculé sécable B/30  
PPV: 50,70 DHS

7862160246

PHARMACIE SALMA  
uni Bouzaakia El Hamid N° 1436  
Tél: 05 24 37 22 47

دواء خاضع لمرأة خاصة أثناء العلاج  
دواء خاضع لوصفت أولي خاص للأشخاص في أمراض



6 118001 100859

Cardensiel® 2,5 mg  
Comprimés pelliculés sécables B/30  
PPV: 50,70 DHS

7862160246

ف ب، شقة 8، شارع محمد السادس مراكش

إقامة العرش

